5 avril 2020

L’honorable François-Philippe Champagne

Ministre des Affaires étrangères

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Courriel : Francois-Philippe.Champagne@parl.gc.ca

Monsieur le Ministre,

À la suite des informations communiquées par l’Action des chrétiens pour l’abolition de la torture au Canada (ACAT Canada), je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant la situation des droits humains au Burundi et, plus spécifiquement, les violations de la *Convention contre la torture*,à laquelle le Burundi a adhéré en 1993. À cet égard, l’organisation SOS-Torture Burundi vient de publier son rapport annuel qui confirme 60 cas de torture en 2019 au Burundi, ce qui est absolument tragique et inhumain.

À la veille des élections présidentielles prévues pour le 20 mai 2020 au Burundi, la répression des membres des partis de l’opposition et des journalistes indépendants s’amplifie, au point où le président sortant, Pierre Nkurunziza, pourrait être poursuivi pour crime contre l’humanité. En effet, en plus des cas de torture, le parti au pouvoir est soupçonné d’être coupable des assassinats, disparitions forcées et arrestations arbitraires que des observateurs dénoncent auprès des organisations de la société civile. D’ailleurs, ces dernières ont toutes été radiées et opèrent depuis l’étranger. Les voies diplomatiques aussi sont fragiles – soulignons notamment que le Canada n’a pas d’ambassade au Burundi, la haute-commissaire canadienne au Kenya assumant la responsabilité de cinq pays, dont le Burundi.

En ce temps de pandémie de COVID-19, le Canada doit continuer de prendre au sérieux les violations des droits humains. Je vous écris donc pour vous demander de réfléchir aux manières dont le Canada pourrait aider les Burundais à vivre en paix dans un pays menacé de génocide. En écho à l’étude canadienne sur le Burundi réalisée par le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international et le Sous-comité des droits internationaux de la personne, déposé à la Chambre des communes en 2017, ainsi qu’au rapport annuel 2019 de SOS-Torture Burundi, je vous exhorte à :

* presser le Conseil de sécurité des Nations unies de prendre des mesures pour prévenir la perpétration d’actes génocidaires au Burundi ;
* continuer de fournir une aide financière et politique aux organisations de la société civile du Burundi, notamment en prônant leur protection par les voies diplomatiques existantes ;
* demander à la communauté internationale, y compris aux Nations unies et à l’Union africaine, de mettre fin au contrôle qu’exerce le pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire en l’utilisant comme instrument de répression ;
* être vigilant et dénoncer publiquement la torture pratiquée en toute impunité au Burundi ;
* lutter contre l’impunité en encourageant le recours à des outils juridiques comme la compétence universelle et en prenant des mesures de nature économique, politique ou diplomatique pour amener le gouvernement burundais à respecter ses engagements internationaux.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l’expression de ma considération.

Signature et nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_